



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 48806

### Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation faite aux infirmiers. D'une part, peut-on envisager de suspendre la mise en place du projet de soins infirmiers prévue au 1er juillet 2000, ce qui permettrait de réviser certaines dispositions aboutissant à un transfert des charges et des compétences constituant une régression sociale et médicale dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes ? D'autre part, vu l'équilibre des comptes de la sécurité sociale, ne peut-on pas envisager un assouplissement des dispositions conventionnelles régissant l'exercice infirmier tant sur le plan des aménagements des seuils d'activité que sur le plan des augmentations tarifaires ? Elle souhaiterait avoir son avis sur ces questions.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Andrieux](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48806

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juillet 2000, page 4089